
Rapport du Président

Proposition de prêt

République du Cameroun

**Programme de promotion de l'entrepreneuriat
agropastoral des jeunes – Phase II (PEA-Jeunes II)**

Numéro du projet: 2000004318

Rectificatif

Cote du document: EB 2025/144/R.5/Add.1/Corr.1

Point de l'ordre du jour: 3 a) i) c) i)

Date: 13 mai 2025

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION

Additif

Le Conseil d'administration est invité à examiner les modifications apportées à l'additif du document EB 2025/144/R.5, qui visent à rectifier le coût du programme et à rendre compte de l'approbation de l'instrument pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets (FIPS). Les modifications sont indiquées ci-après (le texte supprimé est barré et le texte ajouté est souligné).

À la page i, le résumé du financement est modifié comme suit:

Montant du prêt du FIDA: 21,529 millions d'EUR (équivalent à environ 23,284 millions d'USD), dont 1 387 000 EUR (équivalent à environ 1 500 000 USD) à titre de pré-financement.

Aux pages 2, 3 et 4 de l'additif, les tableaux 1, 2 et 3 sont modifiés comme suit:

Page 2, tableau 1:

Tableau 1

Cout du programme par composante et sous-composante et par source de financement

(en milliers d'euros)

Composante/sous-composante	Prêt du FIDA				Autres cofinanceurs (institutions financières rurales)				Bénéficiaires				Emprunteur/bénéficiaire				Déficit de financement		Total		
	Montant		% Montant		Contributions monétaires		Contributions en nature		Contributions monétaires		Contributions en nature		Montant		% Montant		Montant		%		
Composante 1: Développement d'un environnement propice aux jeunes entrepreneurs du secteur agropastoral																					
1.1. Appui à la création ou à l'expansion des entreprises agropastorales	2 0923,9	24,7	-	-	-	-	-	-	105,3	-	1,2	6 27881,6	74,1	5	8475,98480,7	6,9					
1.2. Facilitation de l'accès aux infrastructures agricoles résilientes sur le plan climatique	5 0843,9	33,9	-	-	-	-	-	-	6 80711,4	3	45,5	3 0843,93	20,6	14 9708,59	12,2						
1.3. Renforcement des capacités institutionnelles et concertation sur les politiques	2 6878,01	49,5	-	-	-	-	-	-	1 7078,14	-	31,5	1 0343,92	19,0	542830,70	4,4						
1.4. Promotion de l'inclusion sociale, de l'autonomisation économique des femmes et de la protection de l'environnement	1 2667,1	8,2	-	-	-	-	-	-	237,9	-	15,8	-	-	-	1 5045,60	1,2					
Composante 2: Accès au financement et aux services financiers																					
2.1. Appui au financement des entreprises	4 4034,40	6,5	33 895,79	03,6	49,9	9 677,9	7	-	14,2	24,1	-	-	19 92632,	29,3	43	67 9217,38	55,4				
2.2. Professionnalisation des institutions financières partenaires	2 2187,71	52,6	1 68079,4	7	39,9	-	-	-	315,78	-	7,5	-	-	-	-	4 2134,43	3,4				
Composante 3: Interventions d'urgence dans les situations fragiles sur le plan de la sécurité ou en cas de catastrophe naturelle																					
3.1. Provisions au titre des interventions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 810,9	100,0	2 810,9	2,3			
Composante 4: Coordination et gestion du programme																					
4.1. Coordination et gestion	3 1178,04	27,8	-	-	-	-	-	-	5 479,20	-	4,8	2 62930,2	23,4	7	11 2276,34	9,2					
4.2. Suivi-évaluation, gestion des connaissances et communication	656,98	10,9	-	-	-	-	-	-	899,58	-	14,9	4 491,83	74,3	60481 556,60	4,9						
Total	21 5239,36	17,6	35 58475,04	29,0	9 677,9	7	-	7,9	15 57581,98	-	12,7	40 25226,427	32,8	122 60537,2	100						

Page 3, tableau 2:

Tableau 2

Cout du programme par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'euros)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Autres cofinanceurs (institutions financières rurales)		Bénéficiaires			Emprunteur/bénéficiaire			Déficit de financement		Total		
	Montant	%	Montant	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Montant	%	Montant	%	
Dépenses d'investissement															
A. Travaux	4 936,92	33,3	-	-	-	-	-	68046,809,3	-	46,0	3 357,60,56	20,7	46	12,1	
B. Biens	2 8091,75	6,4	-	-	-	-	-	1 668,669,3-8	-	37,2	16,7	0,4	4 853,5487,7	3,7	
C. Services de conseil et assistance technique	2 545,73	31,6	-	-	-	-	-	1 556,556,6-5	-	19,3	3 948,451,0	49,1	8 709,68	6,6	
D. Formation et ateliers	3 4065,80	30,7	1 680,79,74	15,1	-	-	-	7,99	-	0,1	6 0195,2	54,2	42	9,1	
E. Dons et subventions	4 6329,14	6,7	903,895,76	49,3	9 677,97	-	14,1	-	-	-	20 541,74,3	29,8	74	56,0	
F. Situations d'urgence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 840,810,9	10,0	3	2,3	
Total des dépenses d'investissement	18 321,73,34	16,7	35 5838	484,99	32,3	9 677,97	-	8,8	861,710 043,2	10	9,1	396 337,37	33,1	118	89,7
Dépenses ordinaires															
A. Salaires, traitements et indemnités	2 8834,703	35,5	-	-	-	-	-	2 6646,445,0	0	-	32,6	2 5835,702	31,9	8	6,6
B. Maintenance et exploitation	321,28	7,1	-	-	-	-	-	2 888,50892,	3	-	64,0	1 3065,270	28,9	4 515,40520,	3,7
Total des dépenses ordinaires	3 2046,91	25,4	-	-	-	-	-	5 538,7533,5	-	43,8	3 891,89,4	30,8	12 627,8636,	10,3	
Total	21 5239,36	17,6	35 587,53,49	29,0	9 677,97	-	7,9	15 581,85	575,9	-	12,7	40 264,225	32,8	122	100

Page 4, tableau 3:

Tableau 3
Coût du programme par composante, par sous-composante et par année du programme
(en milliers d'euros)

Composante	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
1. Développement d'un environnement propice aux jeunes entrepreneurs du secteur agropastoral	3 2910,64	3 2176,27	5 999,84	3 8446,9	7 5702,23	71099,67 2	3 3946,0	360,20	30 3984,8
2. Accès au financement et aux services financiers	178,01	05249,17 8	5150,42 1-2	9342,87 13	57369,08 14	14 367,3 4	7 9626,65	569,32	72 135,62
3. Interventions d'urgence dans les situations fragiles sur le plan de la sécurité ou en cas de catastrophe naturelle	351,24	351,24	351,42	351,42	351,24	351,42	351,42	351,42	2 80910,69
4. Coordination et gestion du programme	1 98079,78	1 965,54 6	2 0254,4	16059,02 2	2 159,80	2 247,42	2 2910,76	2 4443,58 2	17 275,368 .4
Coût total du programme	5 799.1580 1,8	13 5861,67	20 89185,45	20 28892,19	24 6506,24	19 6761,74	134 998005,5	3 7235,98	122 65398,47,2

À la page 5, paragraphe 72, la recommandation est modifiée comme suit:

72. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Cameroun un prêt à des conditions mixtes d'un montant de vingt et un millions cinq cent vingt-neuf mille euros (21 529 000 EUR), y compris un montant d'un million trois cent quatre-vingt-sept mille euros (1 387 000 EUR, équivalant à 1 500 040 USD) à titre de préfinancement (instrument FIPS), l'ensemble étant régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.